



# **PROTOCOLE SANITAIRE**

**Guide relatif au fonctionnement du Conservatoire à rayonnement départemental « Olivier Messiaen » dans le contexte COVID-19 à compter de la rentrée 2020/2021**

**CONTEXTE**

Le 16 mars 2020, la situation sanitaire du pays, liée au coronavirus-Covid 19, a conduit à la fermeture de l'établissement. Un plan de continuité d'activité (cours à distance pour les enseignants, télétravail pour les administratifs) a été mis en œuvre dès la première semaine de confinement.

Le décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de la covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et plus particulièrement l'article 45-3<sup>ème</sup> alinéa a autorisé les établissements d'enseignement artistique spécialisé à rouvrir à compter du 2 juin 2020.

Le plan de reprise d'activité a été présenté en Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail et en Comité syndical actant une reprise au lundi 8 juin 2020.

Le présent protocole s'applique pour la rentrée 2020 – 2021 en s'appuyant notamment sur l'avis rendu le 7 juillet 2020 par le Haut conseil de la santé publique.

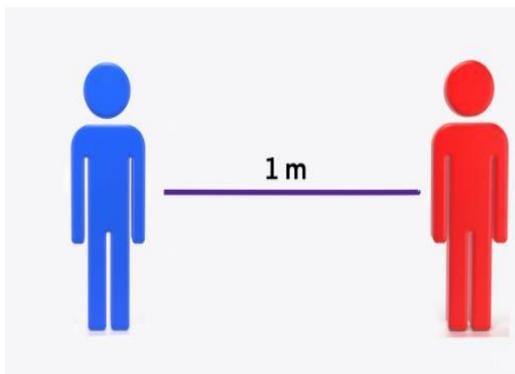
Pour la rentrée 2020, le protocole sanitaire a été assoupli en raison de la baisse du niveau de circulation du virus et des données rassurantes concernant l'impact et la transmission de la Covid-19 chez les enfants et jeunes adultes.

## Préalable

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants au conservatoire en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans le conservatoire. Ils en informent les secrétaires d'accueil.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

## Les règles de distanciation physique



Pour les cours individuels et les bureaux administratifs, la distanciation physique de 1 mètre est respectée.

Les effectifs des cours collectifs (formation musicale, théâtre, ensembles) ont été adaptés pour respecter la distanciation d'un mètre. Pour la danse, une distanciation de 4 m<sup>2</sup> par élève est appliquée.

## L'application des gestes barrières

Les gestes barrières rappelés ci-après, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. À l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.



### Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distanciation physique.

A l'entrée en cours, l'enseignant s'assurera que le lavage des mains a bien été effectué par l'élève. Des lingettes désinfectantes et du gel hydroalcoolique sont mis à disposition de l'enseignant pour son usage et pour les élèves.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- à l'arrivée dans l'établissement ;
- après être allé aux toilettes ;
- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

Un flacon de gel hydroalcoolique est à disposition dans les halls d'accueil.

### **Le port du masque**

Le port du masque est obligatoire pour tous : agents, enseignants, élèves dès 11 ans et les parents dont l'accès est autorisé pour les inscriptions.

Lorsque la pratique ne permet pas le port du masque, il peut être soit suspendu à une accroche isolée, soit replié sans contact extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle. Les familles doivent équiper leurs enfants de pochette à leur nom afin de pouvoir y stocker le masque lorsqu'il n'est pas utilisé.

Le Conservatoire ne fournit pas les masques à ses élèves.

Le Conservatoire met à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves au sein de l'établissement des masques dits « grand public » réutilisables 50 fois. Un nombre de masques en fonction des jours de présence hebdomadaires est remis à chaque agent.

## **La limitation du brassage des élèves**

Pour l'accompagnement des élèves, l'accès des parents aux bâtiments du conservatoire est interdit. Les enseignants viennent chercher leurs élèves dans le hall d'accueil. Pour les inscriptions, la dématérialisation est privilégiée. L'accueil physique est réalisé de la manière suivante :

- Pour l'antenne de Manosque : une seule personne est admise
- Pour l'antenne de Digne les Bains : 3 personnes maximum sont admises

L'attente se fait à l'extérieur des bâtiments.

Pour les cours d'éveil pluridisciplinaire et de danse, les élèves devront arriver habillés (condamnation des vestiaires).

Afin d'éviter le brassage des élèves, un sens de circulation est mis en place (avec fléchage au sol). L'ascenseur de l'antenne de Manosque reste condamné sauf pour les élèves à mobilité réduite.

## **Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements réalisés par les agents d'entretien du conservatoire sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé au minimum une fois par jour par les agents d'entretien du conservatoire.

Pour les cours théoriques, chaque élève doit venir avec son propre matériel (stylo, cahier, etc). Des parois de plexiglass sont installées pour les cours où l'usage du masque est impossible.

Le planning des salles et des cours est adapté afin de permettre l'aération et la désinfection du mobilier des équipements partagés entre chaque cours par les enseignants (y compris les

barres des studios de danse). Un laps de 10 à 15 minutes est prévu à cet effet à chaque interclasse.

### **La ventilation des classes et autres locaux**

L'aération des locaux est la plus fréquente possible (au minimum toutes les trois heures). Elle dure au moins 10 à 15 minutes et est assurée au moins trois fois par jour (avant l'arrivée des élèves, durant la pause méridienne ainsi qu'en fin de journée).

## **L'information et la communication**

Le protocole sanitaire est communiqué (affichage, internet) pour informer et impliquer les élèves, leurs parents et les membres du personnel dans la limitation de la propagation du virus.

## **Le protocole en cas de suspicion de la Covid-19**

- Isolement de la personne/enfant en cas de symptômes ou fièvre supérieure ou égale à 38°C dans une salle dédiée en attendant l'arrivée d'un part avec port du masque obligatoire.
- Si l'enfant est mineur, surveillance par un adulte.